

ETUDE DES ZEC SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

Compte rendu du COTECH n°2

Date de la réunion : 08/01/2019 **Lieu** : Sous préfecture
Draguignan

Date de diffusion : 14/01/2019 **Rédacteur** : Gwendal SENECHAL /
Ludovic LEJOUR

La liste des participants est fournie en annexe.

Coordonnées des rédacteurs			P ¹	A-E	D
ECOSPHERE	Ludovic LEJOUR Chargé d'étude flore et ingénierie écologique	ludovic.lejour@ecosphere.fr	X		X
ISL	Gwendal SENECHAL Chef de projet hydraulique	senechal@isl.fr		X	X

¹ P : présent / A-E : Absent, excusé / D : pour diffusion

1 OBJET DE LA REUNION

L'objet de cette deuxième réunion du COTECH de l'Action 59 est de présenter la méthodologie mise en place pour l'étude préliminaire, les résultats obtenus et de recueillir les avis et attentes des membres du COTECH.

2 ORGANISATION DE LA REUNION

La réunion a été menée en 3 temps :

- une première partie consacrée à la présentation, par le groupement, de la méthodologie employée,
- une seconde partie consacrée à des ateliers d'échanges entre les membres du COTECH pour affiner le choix des ZEC à étudier,
- une troisième partie de restitution/conclusion du travail mené en séance.

3 COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Les questions/échanges qui ressortent de la présentation (dont le diaporama est fourni en annexe) sont listées ci-après.

- Rappel de Peggy BOURIANNE (Agence de l'eau) de l'intérêt de prioriser les ZEC au regard des fonctions qu'elles supportent et des services rendus. Cette analyse plus fine sera conduite sur les ZEC retenues.
- Les objectifs de l'étude sont bien de restaurer les milieux et de réduire le risque inondation. Il ne s'agit pas de concevoir des ouvrages pour sur-stocker les crues au-delà des fonctionnalités naturels des ZEC (objectifs visés par l'action 30 du PAPI d'intention).
- Concernant les critères de biodiversité, Mme RAMBAUD interroge sur la possibilité d'intégrer les branchiopodes comme enjeu d'analyse (données historiques d'Alain Thierry sur Flassan-sur-Issle / Besse) ou le Murin de Capaccini (données difficilement exploitables), l'Écrevisse à pattes blanches (5 données), la Loutre (pas de données dans la base de données SILÈNE). Cependant, les informations concernant ces espèces restent partielles et associées à quelques sites en particulier. Il sera donc difficile de les exploiter pour une analyse à l'échelle du bassin versant. Ces données pourront entrer dans les objectifs de restauration de ZEC à fort potentiel.
- Concernant les critères de fonctionnalité, la présence de pollution est évaluée sur la base des rejets des STEP (à hiérarchiser en fonction du nombre d'habitants dont la STEP recueille les eaux). Les membres du COTECH proposent de prendre en compte également les rejets des ICPE. Une base de données les concernant serait disponible à la DREAL. Il faudrait contacter Laurie Trouilloux pour la récupérer.

- Concernant les aspects hydrauliques, une discussion porte sur le critère « Frein à l'aménagement ». Pour l'affiner et le nuancer, il serait nécessaire de tenir compte de la cartographie des AOC des domaines viticoles. Ce critère apparaît toutefois intéressant car il permet d'identifier les ZEC « facilement » aménageables, pour lesquelles les projets pourront s'inscrire dans la temporalité d'un PAPI (soit 6 ans).
- Les partenaires à associer à la présente étude, notamment pour les COPIL : CEN, Conservatoire du Littoral, Réserve Naturelle, qui pourraient être identifiés comme des potentiels gestionnaires des ZEC interceptant leur site.
- Il est signalé la présence de jussie sur l'Aille (quelques données sont disponibles dans les bases). Les gestionnaires et acteurs locaux seront consultés lors des prochaines phases pour l'état des lieux des ZEC.

4 SYNTHÈSE DE L'ATELIER

Deux groupes ont été constitués en séance pour poursuivre la sélection des ZEC à étudier par la suite, sur la base d'une pré-hiérarchisation établie par le groupement via des analyses multicritères.

SYNTHÈSE DU TRAVAIL RÉALISÉ

Première liste ayant fait consensus

- de ZEC à fort potentiel (7/10) : 47, 61, 64, 108, 111, 116, 466
- de ZEC patrimoniales (8/25, dont 2 communes avec ZEC à fort potentiel) : 98, 108, 111, 189-298, 368, 370, 397, 426

5 PORTAIL DE VISUALISATION

Voir Notice jointe

6 SUITES DE L'ETUDE

Dans la continuité du travail amorcé en séance, les membres du COTECH ont jusqu'au **31 janvier** pour transmettre leurs avis et attentes concernant les ZEC (patrimoniales et à fort potentiel) à étudier par la suite. Pour cela, ils pourront s'appuyer sur le portail de visualisation mis à disposition (cf. chapitre précédent).

La date et l'objet de la prochaine réunion reste à fixer.